



Paris,  
Le 23 septembre 2009

Communiqué de presse

## **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2009**

### **MODALITES DE MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS PREPARATOIRES**

Les actionnaires de la société sont invités à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le :

29 septembre 2009 à 14 heures, au 20 rue du moulin 45220 SAINT GERMAIN DES PRES.

L'avis de réunion comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions ainsi que l'avis de convocation ont été publiés au BALO du 14 août 2009.

Les documents prévus par l'article R.225-83 du code de commerce sont tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'assemblée, conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- Tout actionnaire nominatif peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'Assemblée, demander à la société de lui envoyer ces documents. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité ;
- Tout actionnaire peut en prendre connaissance au siège de la société pendant un délai de 15 jours précédant la date de l'Assemblée.